54me Année — Nouvelle série — No 107 PARAIT LE SAMEDI Le Numéro : 4 francs SAMEDI 14 FEVRIER 1948.

SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires.

Abonnement : 1 an, 150 francs
C. C. P. Marseille 156-36
Téléphone 1.48

Administration-Rédaction :
25, Rue Droite, SISTERON (b.-a.)
Directeur-Gérant: Marcel LIEUTIER

Tarif des Annonces :
Annonces Légales : 15 francs la ligne
Autres Annonces: on traite à forfait

Pour la Publicité extra-Régionale :
S'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise PARIS (2e)

CONSEIL MUNICIPAL DE SISTERON

Samedi dernier, 9 Février, le Conseil Municipal s'est réuni, à 21 h., dans la salle des délibérations. Dix-sept Conseillers assistent à la séance. Absents et excusés : Chaix, Niel, Pelloux et Thélène.

M. le Maire prend place à la présidence et est assisté de MM. Maffren et Roman, 1er et 2e adjoint. Il déclare la séance ouverte et donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion. Après cette lecture, M. le Maire demande s'il n'y a pas d'objection sur ce compte rendu.

C'est alors que M. Bouchet fait une réclamation sur l'augmentation des indemnités du Maire et des adjoints. Sur quoi M. le Maire répond immédiatement que le budjet a été voté article par article par tout le Conseil lors de la dernière séance. M. Bouchet proteste également sur l'adjudication du balayage donnée à 800.000 francs, soit 350.000 francs de plus que la mise à prix fixée à 450.000 francs et, vue cette grande différence de prix, cette question sur le balayage aurait du revenir devant le Conseil Municipal. M. le Maire réplique que le fait est exact, mais que la Commission désignée à cet effet (MM. Chautard Gaston, Brémond Fernand et Paret, maire) avait reçu de la part du Conseil non pas plein pouvoir, mais une liberté assez étendue pour faire l'adjudication au mieux des intérêts de la Ville. M. le Maire donne un compte-rendu exact de l'adjudication et regrette une seule chose, que le nombre des adjudicataires n'ait pas été plus important et qu'à l'heure actuelle, si l'on veut tenir une ville propre, il faut payer ; que beaucoup de villes ont mis une taxe de balayage, ce qui n'est pas encore le cas pour la Ville de Sisteron.

M. Bouchet demande encore qu'on veuille bien avertir les Conseillers qui ne viennent pas aux séances sans se faire excuser, que des sanctions peuvent être prises contre ceux qui manqueraient plus de trois séances consécutives.

M. le Maire donne ensuite lecture d'une lettre émanant de la Préfecture en réponse à la demande formulée par la Ville au sujet de la taxe sur l'électricité.

Cette demande avait pour but de savoir si l'on pouvait appliquer cette taxe sur tout ce qui concerne l'éclairage et la haute tension, ce qui aurait eu pour résultat de faire baisser le taux de la taxe. La lettre de la Préfecture, service de l'hydraulique, dit qu'il n'est pas possible d'appliquer une taxe sur la haute tension, mais que, par suite de l'extension de la taxe locale, cette taxe va s'appliquer sur toutes les ventes de détail et de gros et sur l'électricité de basse et haute tension.

La question de l'eau et des travaux de pompage sont à l'ordre du jour. M. le Maire met au courant les Conseillers sur ce qui a été décidé dans les commissions des travaux et des Finances. Par suite du bombardement, des dégâts assez conséquents ont été faits sur l'ensemble de la conduite d'eau potable de la Ville. Petit à petit on fait des réparations. Une solution sera donnée à la perte d'eau qui se trouve au milieu de la Rue Saunerie. Cependant une double conduite d'eau est presque terminée qui permettra au cours de la période de sècheresse de ne plus couper l'eau potable.

A partir du 1er Janvier 1948, le prix du tarif d'abonnement est porté à 360 francs pour les compteurs courant, avec augmentation proportionnée pour les compteurs plus grands, et le supplément d'eau à 6 francs le mètre cube.

D'après les nouveaux barèmes du coût de la vie, une augmentation qui varie entre 20 et 30 pour cent est accordée à tous les employés municipaux.

Le Conseil décide que le tiers de la taxe communale de l'encaissement de l'année sur les spectacles sera versée au Bureau de Bienfaisance.

Le Conseil revient sur sa décision de la dernière séance portant sur le prix de location de l'ancien Collège par les prisonniers allemands, au lieu de 20 francs, c'est 10 francs par homme et par jour à partir du 1er Janvier 1948.

Le Conseil ayant fait construire une morgue au cimetière pour les corps qui seront en instance de transfert ou dans l'attente de la construction d'un caveau de famille, fixe le tarif, soit 500 francs pour la première quinzaine et 100 francs par mois en plus. La durée maximum d'entreposer les corps est fixée à une année.

M. le Maire donne connaissance d'une lettre envoyée par le bureau directeur du Canal de Sisteron l'informant qu'il refusait les conditions adressées dernièrement par le Conseil, et que si celui-ci ne donne pas satisfaction au Canal de Sisteron, le bureau démissionnerait.

Après avoir pris connaissance de cette lettre, regrette les termes employés dans cette réponse et décide qu'exceptionnellement il prend à sa charge les 4/8e en raison des travaux nécessaires sur le canal, fait remarquer cependant que la Ville, pour les besoins de l'abattoir ne prend jamais le tiers d'eau du Canal, émet le vœu de rompre les accords de 1868 et fait obligation à la commission syndicale de se mettre d'urgence en rapport avec le Génie Rural des Basses-Alpes afin que celui-ci étudie, avec le Génie Rural des Hautes-Alpes, la solution a donner pour la satisfaction de tous les arrosants du Canal de Sisteron.

Le Conseil fixe la location du bâtiment de l'ancien octroi au Syndicat d'Initiative à 5.000 francs, mais considérant que le Syndicat d'Initiative travaille pour la prospérité de la Ville, lui accorde une subvention de 5,000 francs.

Le Conseil informe le public que l'ouverture de la bibliothèque de la Ville est fixée au Jeudi 19 Février. Il fixe la cotisation à 100 francs par année civile, elle sera ouverte tous les Jeudis, de 10 à 12 heures et de 14 à 16 heures et vote une indemnité de 300 francs par mois à l'employé municipal chargé de la bibliothèque.

La Commission Municipale de la bibliothèque veillera au bon fonctionnement de ce service.

A la suite des fêtes données par la commune de Peyruis, cet été, le Comité de cette Ville est venu à Sisteron emprunter 500 chaises en fer. Malheureusement les chaises ne sont pas revenues à Sisteron et le Conseil Municipal de notre ville a été obligé d'envoyer un camion les prendre. Il manquait 5 chaises et une vingtaine sont cassées. Après bien des demandes, une indemnité a été versée par la ville de Peyruis pour réparation aux chaises. L'entrepreneur de transports M. Paul Louis, qui est également membre du Conseil Municipal, a laissé à la Ville le prix du transport. Le Conseil le remercie et le félicite de ce joli geste.

Le Conseil adresse aux institutrices et instituteurs et à tout le Comité de l'Arbre de Noël, toutes ses félicitations pour la parfaite réussite de cette fête de fin d'année et fixe la somme à accorder, soit 6.900 francs, représentant le déficit de la fête de l'Arbre de Noël.

Les formalités pour le legs Cartier seront faites pour attribuer tous les ans une rente de 600 francs à partager entre deux élèves qui seront reçus au Certificat d'Etudes Primaires de nos écoles.

Le Conseil demande à l'Electricité de France de bien vouloir faire pour 1948 un relevé pour chaque catégorie d'éclairage de la Ville.

Le Conseil passe ensuite aux questions diverses. C'est ainsi qu'actuellement la Commission des Ecoles s'occupe activement à renouveler le matériel scolaire de nos écoles communales.

Une subvention de 150.000 francs est attribuée à la Ville pour les travaux de pompage de l'eau potable.

Une étude est actuellement en cours, afin de créer dans notre ville un cours municipal de dessins industriels et décoratifs. Ces cours seront donnés par des personnes munies des meilleures qualités professionnelles et où seront admis tous les jeunes gens désireux de se perfectionner dans le dessin.

Un devis sera dressé pour la construction d'escaliers partant de la Rue Haute-des-Remparts au Fort, ce qui rendra plus esthétique ce quartier.

Le Conseil décide que les réunions soient plus fréquentes en raison de l'abondance des affaires qu'il faut actuellement solutionner et qui permettront d'engager des discussions beaucoup plus étendues.

Le Conseil décide aussi la construction d'un urinoir souterrain à l'ancien emplacement de la Rue de Provence.

Avant de terminer la séance, le Conseil délibère sur les demandes de secours au Bureau de Bienfaisance.

La séance est levée à 1 h. 30 du matin.

VARIETES

La Musique et les Musiciens

La musique est un art qui ne convient pas à tous les tempéraments. On ne nait pas musicien, on le devient. Seuls les doués de la nature, les prodiges, sont des êtres qui *sentent* la musique dès leur bas âge. Les romains n'ignoraient pas cet art, ils le pratiquaient avec ferveur, ils avaient le sens musical. Néron chantait en s'accompagnant du luth ou de la cithare. Les romaines pincaient la harpe.

On connait les auteurs Français, Allemands et Italiens. Tous furent des compositeurs d'élite et leurs œuvres enrichissent nos répertoires.

Paul Arène lui-même ne dédaignait pas cet art. Lorsqu'il venait villégiaturer au pays natal, bien souvent il assistait aux répétitions des « Touristes des Alpes » dont les principaux membres étaient ses amis. En reconnaissance, il leur offrit un bâton de chef qui servit à Marneffe et à Pellegrin. D'ailleurs Paul Arène a écrit dans « Domnine » que les Sisteronnais naissaient le Bugle aux lèvres. C'est un fait. Si le père est musicien, le fils le devient aussi. C'est un héritage qui se perpétue dans la famille, on le sait fort bien à Sisteron où chaque foyer compte un musicien parmi ses membres.

Les « Touristes des Alpes » d'aujourd'hui sont les dignes descendants de ceux de Jaume et de Marneffe. Parlez-en à Rebattu, Reynaud, Pellegrin, Donzion et à d'autres. Ils vous diront qu'ils viennent en ligne directe de l'un de ces deux chefs dont la notoriété est indiscutable.

A la suite d'un petit coup d'Etat, les « Touristes des Alpes » se sont donnés un jeune chef qui possède toutes les qualités requises pour les conduire vers une apogée des plus belles. Actuellement, depuis leur nouvelle organisation, ils sont d'une homogénité qui permet tous les espoirs. Placés sous la direction de Paul Dollet, ils travaillent avec goût, ils étudient un programme hérissé de difficultés qu'ils vaincront parce qu'ils veulent rendre ce programme aussi réel que possible et pour arriver à ce résultat, il est de toute nécessité que les répétitions soient suivies régulièrement afin de donner au public un concert qui lui sera bientôt offert publiquement et qui leur montrera que les « Touristes des Alpes » d'aujourd'hui sont toujours et encore les « Touristes des Alpes » d'autrefois.

SI BEMOL.

SPORTS

RIEZ bat SISTERON-VELO
par 3 buts à 2

Que dire de cette partie de championnat plutôt terne dans l'ensemble et qui aurait dû voir la victoire du Sisteron-Vélo ?

Après les belles exhibitions fournies aux Mées et surtout contre Meyrargues, nous attendions mieux de nos représentants.

Un vent fort violent qui soufflait sur le Stade gêna visiblement les 22 joueurs qui trouvèrent là un rude adversaire.

Les Riézois qui en bénéficiaient en première mi-temps surent mieux en profiter et inscrivirent un but facile devant des filets... vides. Borel ainé sur service impeccable de Latil, égalisait peu après.

On s'attendait à la reprise à voir dominer le Sisteron-Vélo, ce fut le contraire qui se produisit.

Certes les gris menacèrent bien souvent les buts adverses, mais les Riézois se défendaient âprement et passaient même à l'attaque. Deux nouveaux buts vinrent concrétiser leurs efforts, cependant que Put marquait pour Sisteron.

Finalement Riez battait Sisteron par 3 buts à 2.

CONSIDERATIONS

Les nombreux mordus qui étaient venus dans l'espoir d'assister à la réédition du match contre Meyrarargues s'en retournèrent fort déçus de la piètre exhibition fournie par les joueurs locaux.

Il faut dire à leur décharge que le vent violent contrecara leurs évolutions et que certains éléments étaient dans un mauvais jour.

Riez qui sut mieux s'adapter au vent nous présenta une équipe athlétique très ardente et qui était renforcée par des joueurs de Valensole.

En résumé, partie décevante où le jeu négatif domina et où l'on vit les défenses prendre nettement le pas sur les attaques.

Nous croyons savoir qu'il reste encore 4 ou 5 matches de championnat à jouer et sommes persuadés que nos représentants mettront tout en œuvre et s'emploieront à fond pour triompher de leurs adversaires et prouver ainsi qu'ils valent mieux que leur dernière exhibition.

HORS-JEU.

Utilisez immédiatement vos billets de 5.000 frs bloqués.

Vous pouvez vous exonérer du prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation en souscrivant avant le 13 Mars à l'Emprunt au moyen de ces billets.

Adressez-vous à la caisse où vous avez déposé vos billets.

La révision du prix des baux commerciaux en cours

Dans « La Marseillaise de Seine-et-Marne » du 25 Juillet 1947, nous avions porté à la connaissance de nos lecteurs qu'un arrêt de la Cour d'Appel de Limoges (1re Chambre) en date du 7 Mai 1947, avait décidé que le prix des baux commerciaux en cours pouvait être revisé et mis en harmonie avec les prix actuels, par application de la loi du 1er Avril 1946.

Nous indiquions que, par contre, la doctrine et la jurisprudence de la Cour d'Appel de Paris étaient en sens inverse.

En présence de cette divergence d'opinions, nous exprimions le vœu qu'une solution définitive intervienne bientôt sur cette question si importante ; nous pensions, en effet, que le législateur serait amené à voter une loi interprétative à ce sujet. Il n'en a rien fait à ce jour.

Toutefois, le Garde des Sceaux, consulté sur ce point, avait répondu à une question écrite (Journal Officiel du 2 Août 1948) que « sous réserve de l'appréciation souveraine des Cours et Tribunaux, il semblait résulter des alinéas 8 et 9 de l'article 3 de la loi du 30 Juin 1926, modifiée par la loi du 18 Avril 1946, que le prix de tout bail commercial, renouvelé ou non, pouvait être révisé à la demande des parties à la condition que cette demande soit formée trois ans au moins après la fixation du nouveau prix ».

L'arrêt de la Cour d'Appel de Limoges a fait l'objet d'un recours en cassation et je suis avisé qu'à ce jour la Cour Suprême n'a pas encore statué sur ce pourvoi.

J'avais pris dans « La Marseillaise » du 25 Juillet 1947, l'engagement de renseigner le public sur la décision qui interviendrait : Je suis de très près cette affaire à l'effet de tenir cet engagement.

Pour répondre aux nombreuses demandes de nos lecteurs commerçants ou propriétaires qui désirent être fixés sur l'étendue de leurs droits et de leurs obligations en la matière je leur indique que rien de définitif n'est encore intervenu sur la question.

Toutefois, je leur signale que l'arrêt de Limoges permettant la révision des baux commerciaux en cours semble gagner du terrain. En effet, un jugement du Tribunal civil de Gap vient, tout récemment, d'adopter la thèse de la Cour de Limoges favorable à la révision.

L'affaire en est là. Dès qu'une décision définitive sera intervenue, je ne manquerai pas d'en aviser immédiatement nos lecteurs.

Emile GALICI,
Lauréat de la Faculté de Paris,
ancien Conseiller Général des B.-A.

© VILLE DE SISTERON

ECHOS... DE GACHE

FETE DU FAUBOURG

Si la Fête de Saint-Antoine a passé inaperçue en ville, elle n'a pas été oubliée au Faubourg. C'est heureux, car les habitants de ce quartier prennent tous les prétextes pour mettre les pieds sous une table bien garnie. Les agapes ont été excellentes, un bon nombre de convives, le menu fut copieux et bon avec les traditionnels pois-chiches accompagnés de saucisses.

La fête s'est terminée tard dans la nuit, aux cris de « Vive Toine et son cochon ».

—)o(—

BILLETS DE 5.000

Les billets de 5,000 francs sont depuis une quinzaine de jours retirés de la circulation. A Sisteron, il y en avait un bon peu. Presque 50 millions furent portés aux divers établissements de change de notre Ville. Cependant certaines personnes ont cru bon de ne pas tous les porter. Aujourd'hui, les billets sont périmés.

Le Comité permanent des Fêtes de Sisteron rappelle à tous ces « cachotiers » qu'il reste à leur entière disposition s'ils veulent lui en faire don. Le Comité des Fêtes se charge de les négocier.

La plus grande discrétion est assurée...

—)o(—

MARDI-GRAS

Le Mardi-Gras a été une fois de plus fêté. Le nombre des parties de cabanon va sans cesse en diminuant.

Cette année, on ne connait guère qu'un seul repas donné dans un cabanon du quartier du Thor où assistèrent deux douzaines de convives. Cependant la gaieté ne cessa de régner.

Ce qu'il manquait en ce Mardi-Gras 1948, fut surtout les billets de 5.000.

—)o(—

JOUR ET NUIT

Au bal du Mardi-Gras donné dans la salle des Variétés-Dancing, à minuit s'est ouvert le grand concours de costumes. Une multitude de travestis a participé à la distribution des prix. Malheureusement tous ne pouvaient prétendre à la première récompense. Cependant il a bien fallu décerner les prix.

Parmi les couples, le premier prix a été attribué à « Jour et Nuit ». Deux ravissantes demoiselles ont eu cette heureuse initiative. Appelées immédiatement au micro pour donner leurs impressions, elles déclarèrent qu'elles étaient bien contentes et qu'elles espéraient faire mieux à la prochaine « Nuit du Jour... »

LA MARGUERITE

Puisque nous sommes au bal, au concours de travestis, nous avons noté parmi tous ces joyeux déguisements de bon goût « La Marguerite » qui a obtenu un troisième prix. Alors que ce travesti remontait sur scène pour toucher le prix qui venait de lui être attribué, ne se doutait peut-être pas qu'il représentait une fleur simple et modeste, mais combien aimée des jeunes amoureux.

Mon voisin de droite, grand-père trois fois, d'une voix douce, déclara : « Combien volontiers j'effeuillerai cette Marguerite... »

—)o(—

10 SOUS POUR LE VOIR

Alors que le retour du cabanon était effectué, la bande joyeuse de demi-vieux s'ébattait dans les rues au son d'une musique de circonstance. Ce vin du terroir, si riche en chaleur, avait donné à un bon viveur la manière délicate de montrer son sourire...

Tous réunis autour d'une table d'apéritifs, notre amuseur ne tarda pas à demander à l'aimable assistance 10 sous pour le voir. On lui donna bien 10 sous pour le voir, mais on ne lui en donna pas 20 pour le revoir ! ! !

—)o(—

JEUNE MENAGE

Le Mardi-Gras est un jour qui sert bien de prétexte aux jeunes gens fraichement mariés.

Le hasard avait joué, et ce Mardi en liesse avait fait sortir vers 19 heures, à l'heure de l'apéro, un jeune marié. Il rencontre au café ses amis qui l'invitent à prendre un apéritif, puis deux, puis trois et bien entendu, comme toute personne qui se respecte, il est invité à aller souper au restaurant.

Après le repas, le bal, et ce n'est que vers trois heures du matin que notre « novi » rentre chez lui, où l'attend sa femme impatiente.

En montant les escaliers, il se demande ce qu'il peut bien dire pour justifier son absence sous le toit conjugal. Il arrive sur le palier, essaye de rentrer dans son appartement, mais la porte reste close. Il appelle et sa femme de répondre :

— Retourne d'où tu viens !

— Mais, chérie, j'ai un peu fêté le Carnaval et je rentre.

— Retourne d'où tu viens, je te dis !

— Allons, ouvre-moi, mignonne, tu sais très bien que je t'aime. Il faut que je me repose, demain je vais au travail.

Et sa femme d'être ferme pendant près d'une heure, mais elle finit par céder et ouvre la porte.

Notre homme, fou de joie ou de colère, prend sa femme, la porte, en chemise de nuit, sur le palier et ferme la porte, et durant trois heures, elle attend, toute transie de froid, que son mari parte au travail, vers 7 heures.

L'histoire ne nous en dit pas plus long.

Nous pouvons simplement ajouter qu'il n'y a pas question de divorce entre eux et que par les temps de chaleur et d'humidité que nous traversons, il y a encore de braves épouses...

O. LAVOIR.

CARTES DE TRANSPORTS
ASSURANCES « LE SOLEIL »
CONTENTIEUX
FONDS DE COMMERCE

Venez voir

ALLEGRE & CHASTEL
6, Place de la Mairie
SISTERON — (Basses-Alpes)
Téléphone 205

PORCS 15/60 kg vif 500 à vendre 1 gratuit Fco 5 p 9950 Fr Maciel St-Denis Martel Lot

ARBORICULTEURS ! ! !
Soignez vos arbres !
Traitez dès maintenant
et avant le départ de toute végétation
toutes espèces fruitières avec :
SUPERELGETOL
de Georges TRUFFAUT
récent progrès de la Technique des traitements d'hiver
Le plus efficace, le plus économique et le plus facile à employer.
Adressez-vous en toute confiance à l'Agent Général
des Etablissements TRUFFAUT
pour les Hautes et Basses-Alpes.
Société : *TOUT POUR LE FRUIT*
MOULINS DE LA CAZETTE
SISTERON — (Basses-Alpes)
Téléphone 15

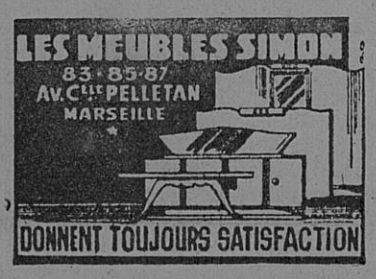

CHRONIQUE LOCALE

MUTUALITE. — Le Président de la Société de Secours Mutuels des hommes informe les adhérents que l'Assemblée Générale annuelle aura lieu le Dimanche 22 Février 1948 à 10 heures, dans la salle de réunion de la Mairie.

Les cotisations à la Mutualité et à la Caisse Chirurgicale seront reçues avant l'ouverture de la séance.

Objet de la réunion : Lecture des nouveaux statuts ; attribution de pensions, etc...

La présence de tous les membres est indispensable.

Les administrateurs sont priés de se munir de convocations chez le président.

MARDI-GRAS A SISTERON. — Cette année, le Mardi-Gras n'a pas eu autant d'ambiance que celui de l'année précédente. Cependant, un temps splendide avait tenu à présider ces fêtes.

Lundi, jour de foire, quatre masques faisaient « bâder la figue », ce qui a donné une animation de carnaval.

Le Mardi, un grand bal d'enfants se tenait aux Variétés-Dancing, organisé par le Comité permanent des Fêtes et le sympathique Directeur des Variétés, M. Gilles. Vers 15 h., une grande affluence d'enfants costumés se dirigeait vers la salle de danse où les attendait un goûter et une sauterie. Un orchestre jouait des airs de circonstance et M. Dollet, chef des «Touristes des Alpes» présenta d'une façon spirituelle les enfants costumés, les aidant dans leur petite chanson ou allocution. Cette matinée fut très réussie à la grande joie des enfants et encore plus des parents.

Nous regrettons bien sincèrement de ne pouvoir publier la liste des prix décernés aux enfants, celle-ci ne nous étant pas parvenue au moment de mettre sous presse.

Vers 19 heures, c'était le retour du cabanon et le défilé en ville, en musique.

Le soir à 21 heures, toujours dans la même salle, se donnait le grand Bal du Mardi-Gras. Masques, travestis, costumes, un public nombreux se pressaient dans cette salle trop petite pour la circonstance. La gaieté était de rigueur. L'orchestre «Mélodia-Jazz» se surpassa une fois de plus. Ce n'est qu'à l'aube que prit fin cette première journée carnavalesque 1948.

Nous devons adresser au Comité permanent des Fêtes de la Ville, sous la direction de son Président Paul Michel, ainsi qu'à tous ceux qui ont contribué au succès de cette journée, nos chaleureuses félicitations.

Au cours de ce bal, un concours de déguisements avait lieu.

Nous donnons ci-dessous la liste des primés :

Couples : 1er prix : Jour et Nuit ; 2e prix : Les Espagnoles ; 3e prix : Les Boufétaïres.

Isolés : 1er prix : La Reine de Suède ; 2e prix : Espagnole ; 3e prix : La Marguerite ; 4e prix : Pomponnette ; 5e prix : Le Tyrolien ; 6e prix : Espagnole ; 7e prix : Pierrot.

Groupe humoristique : 1er prix : Fée Carabosse et Jim-la-Houlette.

COOPERATIVE SCOLAIRE. — Ces jours-ci nos jeunes écoliers vous présenteront des cartes de « Membre Honoraire » de leur Coopérative.

Nous sommes persuadés que vous leur réserverez le meilleur accueil et qu'ainsi vous leur permettrez de terminer l'année scolaire par un agréable voyage.

D'avance, merci pour eux.

SORTIE CYCLO-TOURISTE. — La Section de Cyclo-Tourisme de la P. S. organise pour Dimanche 15 Février une sortie sur St-Auban. Une concentration se fera à Volonne.

Amateurs de la petite reine, vous êtes invités à venir nombreux, vous connaitrez les joies de la route en pratiquant ce beau sport.

Une allure de père de famille sera réglée par le chef de sortie.

Jeunes gens et jeunes filles, venez nombreux sans crainte de fatigue.

Départ du Siège, Bar Léon, à 1 h. 30 précise.

FOIRE DE CARNAVAL. — Bien que le temps soit au beau, elle ne fut pas merveilleuse. Peu de monde, peu de bestiaux, mais beaucoup de marchands ambulants. Nous ignorons s'ils ont fait de brillantes affaires. Quant au commerce local, il se ressentit de l'échange des billets de 5.000 francs qui génat beaucoup les transactions.

En ce qui concerne le cheptel, les petits cochons furent les plus nombreux, leur prix variant entre 230 et 250 francs le kilo. Les cochons gras, peu nombreux, se vendaient de 220 à 230 francs le kilo.

En résumé, foire se classant parmi les passables.

La prochaine foire aura lieu le 15 Mars prochain.

RELIURES EN TOUS GENRES
Reliures de Minutes
Actes pour Notaires et Mairies
L. LECLERCQ
Rue Lacoste — SISTERON (B.-A.)
Se rend sur place pour exécution

AVIS DE LA MAIRIE. — Les commerçants ayant effectué des travaux ou fournitures pour les besoins de la Mairie et du Bureau de Bienfaisance sont priés de vouloir bien présenter leurs factures au Secrétariat de la Mairie avant le 20 Février dernier délai.

AVIS AUX ETRANGERS. — Tous les étrangers âgés de plus de 16 ans, venus se fixer sur le territoire de la Commune de Sisteron depuis le 1er Janvier 1946 et qui n'ont pas fait de demande ou de renouvellement de carte de séjour depuis cette date, sont invités à se présenter avant le 16 courant au service des étrangers pour y effectuer une demande de changement de résidence.

L'inobservation de ces prescriptions entrainerait des sanctions graves pouvant aller jusqu'à leur expulsion.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES. — Le Conseil Général a institué au profit du département une taxe additionnelle aux taxes sur le chiffre d'affaires, au taux de 0, 25 0/0, applicable à compter du 1er Février 1948.

DE GARDE cette SEMAINE : Pharmacie Charpenel.

AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE DE SISTERON. — L'assemblée générale étant retardée pour des raisons matérielles, les adhérents sont invités à verser leur cotisation pour 1948, dès à présent, à M. Feautrier, trésorier, Maison de l'Agriculture, 4, Rue Mercerie, à Sisteron. Se présenter avec la carte d'adhérent.

CHAUSSURES ET BLEUS DE TRAVAIL. — Une liste de bénéficiaires, au titre de Février, de bons de chaussures « Usage Travail » est affichée dans le hall de la Mairie. La distribution commence aujourd'hui et se poursuivra Lundi 16 et Mardi 17.

Aux mêmes dates et sur simple présentation de la carte textile, des bons de bleus de travail seront remis aux personnes qui le désireront.

Exonérez-vous du prélèvement
exceptionnel de lutte contre l'inflation en souscrivant
avant le 13 Mars à l'Emprunt en cours d'émission.
N'oubliez pas que vous pouvez utiliser vos
billets de 5.000 frs bloqués.
Souscrivez à la caisse où vous avez déposé vos billets.
24

Pas de Piqûres
Eczémas secs et crouteux
Boutons — Démangeaisons
Impétigo — Urticaire — Varices
Un Dépuratif à base de Plantes
« Le Sérum Végétal de Vergons »
EMPLATRE AMERICAIN St-ROCH
Douleurs — Rhumatismes
Laboratoire : 33, Bd Pierre Sola
Dr A. FERRAND, pharmacien, NICE
Brochure et Renseignements sur demande

Spectacles de la Semaine :

VARIETES-CINEMA
Samedi soir., Dimanche mat. et soir.
Actualités Documentaire
Dessins Animés et un grand film
GRINGALET
avec Charles Vanel.

—)o(—

CASINO-CINEMA
Samedi soir., Dimanche mat. et soir.
Actualités Documentaire
Dessins Animés et un grand film
GYLDA

ARBORICULTEURS ! ! !
Obtenez des prix très élevés,
Des rendements supérieurs en plantant des Variétés ayant donné leurs preuves.
Vous trouverez dans nos Pépinières toutes Variétés Commerciales de pêchers à maturité échelonnée.
Scions de tout premier choix et authenticité garantie sur facture.
Visitez nos Pépinières et demandez nos prix.
PEPINIERES FRUITIERES DE LA DURANCE
MOULINS DE LA CAZETTE
SISTERON — (Basses-Alpes)
Téléphone 15

PLANTS DE POMMES DE TERRE. — Par arrêté du 8 Décembre 1947, le Ministre de l'Agriculture a rendu la liberté totale au marché des plants de pommes de terre français. Les agriculteurs peuvent donc se procurer sans bon, non seulement les classes B C et D qui étaient libres depuis le 1er Octobre 1947, mais également les classes Elite et A. Des deux dernières catégories de plants sont particulièrement intéressantes car elles ne présentent qu'un très faible pourcentage de plants dégénérés.

L'an dernier les pommes de terre de semence d'origine française ont donné des résultats sensiblement équivalents aux plants étrangers. L'effort de sélection ayant été encore plus poussé en 1947, il ne fait pas de doute que le plant français atteigne et dépasse même la qualité du plant étranger en 1948.

Les agriculteurs ont ainsi la possibilité de se procurer librement des semences de pommes de terre de haute qualité. Qu'ils en profitent pour renouveler complètement leurs plants. Les commandes peuvent être passées à tous les fournisseurs, mais il est prudent de se hâter car les livraisons doivent se faire le plus tôt possible.

ETAT-CIVIL

du 6 au 13 Février 1948

Naissances : Marinette Andrée Julienne Armand. — Martine Marie Louise Touche. — Claude Jeanne Paule Mathieu. — Max Valentin Paul Michel. — (Avenue de la Libération).

AVIS DE DECES

Madame et M. Jean SERRET et leurs enfants ; M. Jean ROGER ; les familles GABERT, BREMOND, EYSSERIC, ont le regret de faire part du décès de leur mère, grand' mère et cousine

Madame A. WILMART
née Jeanne Etienne

survenu à Nice le 29 Janvier 1948.

Posséder de jolis meubles et boiseries ; les voir toujours d'un brillant éblouissant n'est pas un rêve lorsqu'on *emploie*
O-Cedar Polish
EN VENTE :
DROGUERIE Paul BERNARD
63, Rue Droite — SISTERON

Sisteron — Imprimerie LIEUTIER
Le Gérant : Marcel LIEUTIER

© VILLE DE SISTERON